

## **Taxes et produits irrécouvrables 2012**

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Le comptable du Trésor nous demande d'inscrire en non-valeur des recettes de droits de place de 2010 qu'il ne peut couvrir pour le motif suivant : pv carence.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- d'admettre la somme de 51,20 € en non-valeur.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**